



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

RN 122

Question orale n° 1753

Texte de la question

M. Vincent Descoeur attire l'attention de Mme la ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement sur le calendrier d'aménagement de la RN 122 dans sa traversée du département du Cantal. Le programme de modernisation des itinéraires (PDMI) signé en 2010 prévoit l'engagement de 46,2 millions d'euros de travaux sur cet axe pour la période 2009-2014. Il l'interroge, d'une part, sur le calendrier de réalisation de la déviation de Sansac-de-Marmiesse et du contournement d'Aurillac et plus particulièrement sur le délai de mise à enquête publique de ce projet. Il l'interroge, d'autre part, sur l'état d'avancement des études du contournement de Polminhac prévues au PDMI. Il souhaite enfin connaître les suites données à sa demande de dégager des crédits susceptibles de permettre de financer des études de tracés pour le futur contournement de Maurs.

Texte de la réponse

AMÉNAGEMENT DE LA RN 122 DANS LE CANTAL

M. le président. La parole est à M. Vincent Descoeur, pour exposer sa question, n° 1753, relative à l'aménagement de la RN 122 dans le Cantal.

M. Vincent Descoeur. Monsieur le ministre chargé du logement, je souhaitais interroger Mme la ministre chargée du développement durable et des transports. Elle est devenue porte-parole,...

M. Jean-Pierre Brard. Porte-parole de quoi ?

M. Vincent Descoeur. ...ma question s'adressera donc, monsieur le ministre, au Gouvernement.

J'évoquerai l'aménagement de la RN 122, qui est, je vous le rappelle, la seule route nationale qui traverse le département du Cantal et assure le raccordement d'Aurillac, sa préfecture, aux autoroutes A 75 et A 89. La modernisation de la RN 122 demeure une priorité pour les Cantaliens et les habitants d'Aurillac. Plusieurs étapes importantes ont été franchies depuis cinq ans. Un avant-projet sommaire d'itinéraire a été validé en 2009, pour un montant prévisionnel de travaux de 220 millions d'euros ; 46 millions d'euros ont pu être programmés dans le cadre du programme de modernisation des itinéraires 2009-2014, ce qui correspond à un engagement de travaux sans précédent, qui intègrent, et c'est une excellente chose, le contournement ouest d'Aurillac. Enfin, cet axe a été identifié en janvier 2011 dans le schéma national des infrastructures de transport, le SNIT. Depuis 2010, la procédure de concertation publique relative à la déviation de Sansac-de-Marmiesse et d'Aurillac a été engagée. Le choix de la variante a été arrêté en avril 2011 et l'ouverture de l'enquête d'utilité publique devrait imminente.

Compte tenu de l'importance capitale de cet axe qui demeure, et je tiens à le souligner, très accidentogène, je souhaite que vous puissiez m'apporter des précisions sur le calendrier des travaux et des études prévues dans le PDMI.

Je suis, par ailleurs, intervenu, monsieur le ministre, à plusieurs reprises pour que des crédits puissent être dégagés afin de financer les études des tracés au sud du Cantal, en limite du département du Lot, en particulier pour le contournement de Maurs. Je vous serai reconnaissant de m'indiquer quelle suite pourra être donnée à ma demande. Ces études, j'y insiste, sont indispensables pour pouvoir préparer le prochain PDMI. En effet, ce

chantier d'aménagement de la RN 122 devra se poursuivre dans les années à venir pour améliorer sensiblement la desserte d'Aurillac, qui a le triste privilège d'être encore à plus d'une heure d'une autoroute, situation qui, vous en conviendrez, n'est plus supportable.

M. le président. La parole est à M. le ministre chargé du logement.

M. Benoist Apparu, *ministre chargé du logement*. Monsieur le député, vous avez appelé l'attention de Thierry Mariani sur l'aménagement de la RN 122 dans sa traversée du département du Cantal, et plus précisément sur l'avancement des opérations retenues au programme de modernisation des itinéraires routiers de la région Auvergne.

Compte tenu des fonctions assurées par cette voie et des niveaux de trafic en jeu, la modernisation de la RN 122 passe par la réalisation de créniaux de dépassement, de rectifications de virage, et de déviations d'agglomération. Ces aménagements permettront de répondre aux besoins légitimes de mobilité qui s'expriment le long de cet axe et, notamment, d'améliorer les conditions de sécurité, le confort des usagers et de fiabiliser les temps de parcours.

La RN 122 est ainsi mentionnée dans le projet de schéma national des infrastructures de transport rendu public le 17 novembre 2011 parmi les axes du réseau routier national dont la modernisation constitue une priorité de la politique de l'État au titre du désenclavement.

Dans un contexte budgétaire fortement contraint, l'actuelle génération du PDMI Auvergne traduit cette volonté de l'État de s'engager en faveur de la RN 122. Comme vous l'avez rappelé, plus de 46 millions d'euros sont prévus, dont 42 millions à la seule charge de l'État, ce qui traduit l'effort qu'il a voulu consentir pour le Cantal. La réalisation de la déviation de Sansac-de-Marmiesse et son raccordement à Aurillac figurent au PDMI pour 36,2 millions d'euros. Les services de l'État en région sont mobilisés pour finaliser les études préalables à la déclaration d'utilité publique, permettant ainsi une saisine de l'Autorité environnementale fin mars 2012 en vue de la tenue de l'enquête publique à l'été 2012.

Le projet de contournement de la commune de Maurs sur la RN 122 n'avait pu être inscrit au PDMI de la région Auvergne compte tenu de la multiplicité des priorités régionales, des contraintes budgétaires régissant l'exercice et des difficultés à obtenir des cofinancements de la part des collectivités territoriales. Vous estimez cependant souhaitable que sa réalisation puisse être amorcée rapidement. Thierry Mariani est favorable à l'engagement des démarches nécessaires à sa réalisation. Toutefois, dans les contraintes actuelles, un choix devra être opéré entre la poursuite de la réalisation de la déviation de Polminhac et le lancement du contournement de Maurs. Dès lors, si vous pensez que le projet du contournement de Maurs est aujourd'hui plus prioritaire que celui de la déviation de Polminhac - dont les études sont, rappelons-le, peu avancées et suscitent beaucoup de difficultés -, Thierry Mariani est disposé à redéployer une partie des crédits PDMI prévus pour celui-ci sur le contournement de Maurs et, en conséquence, il demandera au préfet de région d'engager sans délai les études nécessaires.

M. le président. La parole est à M. Vincent Descoeur.

M. Vincent Descoeur. L'accord de principe consistant à déployer une partie des crédits sur les études du contournement de Maurs me satisfait. Je rappelle, cependant, que cela ne doit pas obérer la poursuite des études de tracés pour le contournement de Polminhac, puisque Aurillac est certainement la préfecture la plus enclavée de France. Il est, par conséquent, essentiel de poursuivre simultanément ces deux études. Je vous remercie toutefois de votre réponse, qui me laisse penser que les études du contournement de Maurs vont pouvoir débuter.

Données clés

Auteur : [M. Vincent Descoeur](#)

Circonscription : Cantal (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 1753

Rubrique : Voirie

Ministère interrogé : Écologie, développement durable, transports et logement

Ministère attributaire : Écologie, développement durable, transports et logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 février 2012, page 1427

Réponse publiée le : 29 février 2012, page 1496

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 21 février 2012